

REPUBLIQUE FOLGARIEN DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GÉNÉRALISATION PERSONNEL
CIVIL DE L'ÉTAT

66/532 DU 21/4/86

DÉCRET N° 62/495/PP-SC portant inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1984, de certains inspecteurs de l'enseignement, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

(/ I S A S :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 079/84 du 7.01.1984 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23.01.1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8.07.1979 ;
(/u la loi n° 15/82 du 3.01.1982, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 1067/82 du 21.01.1982, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/430/PP du 9.01.1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 51/497/PP du 3.01.1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/82 du 3.01.1982, portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/465/PP-SC du 22.01.1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;
(/u le décret n° 65/170/PP-SC du 25.01.1965, réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.01.1974, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/436/PP du 5.01.1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.01.1980, portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 84/436 du 3.01.1984, portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 85/423 du 7.12.85, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/434 du 17.12.85, portant organisation des intérêts des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/434 du 17.12.85, portant organisation des intérêts des membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 85/260 du 3.01.1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u les procès-verbaux de la commission Administrative Paritaire d'avancement, réunie à Brazzaville, en date du 26.07.1985 ;
(/u le décret n° 62/495/PP-SC du 5.07.1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

DÉCRET N° 62/495/PP-SC

Mout

Article 1er : ⁸ Sont inscrites au tableau d'avancement, au titre de l'année 1984, les Inspecteurs de l'Enseignement ~~(-----)~~ des cadres de la catégorie A, hiérarchie 1 des services sociaux (Enseignement), dont les noms suivent :

IBOUEBA (Marcel)

YOLLEBA NDEMBEBA (Antoinette)

Kouilou

Brazzaville

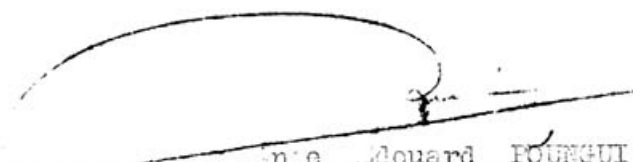
Article 2 : Le présent décret, ~~sera enregistré~~ publié au Journal Officiel de la République Rétalaine du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 21 AVRIL 1986

PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES

Le Ministre du Travail de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale

Bernard OUMBO NDEMBEBA


Ange Adouard FOUNGUI

AMPLIATIONS :

MEFA/CAB		2
DPAA/EF		1
DGB		1
DOF		1
DGFC		1
Dossier/DOF		2
Dossier/DOF		1
IGS		1
JORPC		1
SGG/DIAD		1
Intéressés		1
DREFA-Kouilou		1
- Brazzaville		1
B. SAT/DGFT		1